

La Lettre d'Arvert

n° **64**
PRINTEMPS
2018



Activités économiques - Habitat



■ Travaux

p.8



■ Repas des aînés

p.17

ABORD TAXI

dessin : © freepik.com

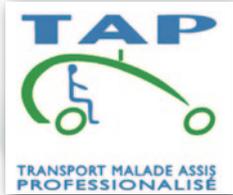


Transport de malades assis 7 J/7

Hôpitaux - Entrées / sorties - Consultations

Radiothérapie - Chimiothérapie - Dialyse

www.abordtaxi.fr
abordtaxi@orange.fr
SIRET N°512 474 826 0017 APE 4932Z



véhicules standing
GARES- AEROPORT
de 1 à 9 places

ETAULES - ARVERT - ROYAN - 06 07 52 73 40

BONNE MAISON
Constructeur

Jonathan JASMINE
06 47 10 56 91

10, rue de la Source
17530 ARVERT

E-mail : bonne.maison17@orange.fr
site : www.bonne-maison.com

BONNE MAISON
Depuis 1988
Constructions
Artisanales
05 46 23 07 10
www.bonne-maison.com

BRICO PRO
Si Pro, si Proche !

OKI
MATERIEL DE NETTOYAGE

FRANCE MATÉRIAUX
MATERIEL DE NETTOYAGE

MATERIAUX - BRICOLAGE - JARDINERIE - ISOLATION - BOIS
CARRELAGE - SANITAIRE - MOTOCULTURE - PLEIN AIR

2^{TER} Rue des Justices 17530 ARVERT

SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ EN MAGASIN

Tél. 05 46 36 46 80 - Fax 05 46 36 91 32

www.bricopro-arvert.com

Le Salon de l'Optique

ARVERT **LA PALMYRE**
Face à la Pharmacie Face à l'Office de Tourisme
05 46 75 48 61 06 50 78 29 14

CENTRE FUNÉRAIRE - HORSEAU - PRESQU'ÎLE d'ARVERT

Conseillers funéraires de France

A votre disposition pour tous renseignements ou services

Florent et Delphine

10, av. de l'Etrade 17530 ARVERT

centrefunerairehorseau@gmail.com
www.centre-funeraire-horseau.fr

POMPES FUNEBRES
FUNERARIUM
MARBRERIE
MAGASIN FUNERAIRE
TEL: 05.46.36.34.75
24H/24H

atlantique OFFSET
IMPRESSIONS

IMPRESSON OFFSET & NUMÉRIQUE
Petits & grands formats sur tous supports
www.atlantiqueoffset.com

ZA DES BRASSONS - BP 30001
17390 LA TREMBLADE
devis@atlantiqueoffset.com

TEL 05 46 36 00 18 - Port. 06 85 54 93 75

PEPC
IMPRIM'VERT



MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

La nouvelle année 2018 est enfin arrivée !

Des difficultés locales ne nous ont pas permis d'éditer régulièrement en 2017 notre bulletin municipal suite aux départs successifs de deux rédactrices (l'une pour raison professionnelle, l'autre pour raison médicale). Il nous a donc fallu, pour 2018, réorganiser l'écriture et la diffusion de ce bulletin d'information qui aura une parution trimestrielle (fin mars, fin juin, fin septembre, fin décembre).

2017 a été parquée par l'élection présidentielle suivie des élections législatives qui ont conduit à un fort renouvellement des élus qui devront répondre aux attentes des Français et tenir leurs engagements.

Ces changements devraient se faire sentir dès 2018 sur les Français mais aussi sur les communes qui seront plus impactées par les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) Celle-ci prévoit la redistribution votée sous le quinquennat précédent des compétences entre l'Etat, les régions, les départements et les communes et leurs regroupements.

D'une part, cette réorganisation engendre des transferts des services de l'Etat vers les communes, alors que, dans le même temps, l'Etat continue à baisser les dotations aux communes.

D'autre part, on constate le regroupement et l'éloignement des services pour les habitants : poste, trésorerie, cartes d'identité, pas-seports, services de santé, cartes grises...

Dans ce contexte difficile, les élus municipaux doivent poursuivre leurs tâches en recherchant les solutions à apporter aux habitants de chaque commune.

C'est ainsi que nous poursuivons notre effort pour développer notre centre d'activités au cœur du village en favorisant l'accueil des commerces de proximité, d'activités diverses et de santé. D'autres entreprises s'établissent également dans la zone des Justices (laboratoire en particulier) et dans un avenir très proche sur la zone des Justices 2 près de la rocade. Le développement de cette économie est nécessaire au bon fonctionnement du territoire et à l'amélioration du nombre d'emplois.

Le Conseil Municipal poursuit son travail dans l'amélioration de la voirie communale et son entretien malgré les coûts croissants. En ce qui concerne les voies départementales, nous dépendons très fortement des décisions du Conseil Départemental (rue du Littoral, avenues de l'Etrade et de la Presqu'île).

La commune qui comptera très bientôt 3500 habitants sera soumise aux impératifs de la construction de 20% de logements locatifs à loyer modéré. Dans le cas de non-réalisation, la commune devra payer des pénalités pour non-respect de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Poursuivre notre effort dans l'implantation des services et d'activités, améliorer les réseaux, préserver notre territoire, faciliter la vie quotidienne, échanger et communiquer devront rester les axes de notre politique communale au sein de la Communauté d'Agglomération.

Que l'arrivée d'une nouvelle saison apporte espoir et dynamisme à chacun des habitants de la commune et nos territoires dans une société plus apaisée et plus respectueuse de l'autre.

*A très bientôt,
Michel PRIOUZEAU !*

 Le Mot du Maire p. 3

 Infos Municipales p. 4

 Marché p.11

 Infos CARA p.12

 Ecoles p.13

 Vie associative p.15

 Agenda p. 17

 Etat Civil p.19

 Page Humour p.19

Directeur de la publication :

Michel PRIOUZEAU,
M. le Maire d'Arvert

Rédaction : Commission

communication : Eric BAHUON,
Marie-Christine PERAUDEAU,
Bernard LAMBERT, Agnès
CHARLES, Christel COLLET,
Anita CHAMBOULAN,
Suzy LAMY-JACQUES,
Daniel TROTIN

Réalisation & Impression :

Imprimerie Atlantique Offset

La municipalité remercie toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce
numéro de la Lettre d'Arvert.



Infos Municipales



CONSEILS MUNICIPAUX : EXTRAITS DES PRINCIPALES DECISIONS

> CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2018

Le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera mis en place à la rentrée 2018. L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Ecole maternelle : heures de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 8 h 45 – 12 h et 13 h 45 – 16 h 30

Ecole primaire : heures de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 8 h 45 – 12 h et 13 h 45 – 16 h 30

SITE NATURA 2000 N° 32 BONNE ANSE, MARAIS DE BREJAT ET DE SAINT-AUGUSTIN et PRESQU'ILE D'ARVERT

AVIS favorable à la procédure Natura 2000, en cours, sur les sites FR5412012 « ZPS Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » et FR5400434 « ZSC Presqu'île d'Arvert ».

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le projet de préemption concerne des terrains situés dans la zone Ubs située entre la rue du Petit Paris, la rue de la Gare et la voie ferrée soit une surface totale de 6027 m² au prix de 170 000 € + frais d'agence à hauteur de 10 000 €.

La commune compte 3462 habitants et va être soumise à l'obligation de création de logements aidés : actuellement, 50 logements existent sur la Commune alors qu'au titre de la loi SRU, nous devrions compter 400 logements. Les élus s'élèvent contre cette loi qui n'a aucun sens pour les petites communes. Monsieur le Maire précise que des discussions sont en cours pour revoir ce principe qui devrait connaître des aménagements.... Mais aucune certitude.

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune a tenté à plusieurs reprises des négociations avec les différents propriétaires fonciers de ce secteur pour engager un programme de constructions sans succès. La Commune s'était déjà portée acquéreur de trois terrains dans cette zone.

CONSIDERANT l'intérêt que représente pour la Commune d'ARVERT, ce secteur situé en centre bourg

CONSIDERANT que le dit bien est dans un quartier où la commune d'ARVERT peut envisager des acquisitions progressives de terrains en vue de la construction de nouveaux logements à loyer modéré ou adaptés aux personnes à mobilité réduite

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'ARVERT de continuer la constitution d'une réserve foncière dans le cadre du projet précédemment mentionné sur ce secteur

Le Conseil Municipal par 3 abstentions et 18 voix pour a décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur la cession des terrains précités :

QUESTIONS DIVERSES :

FIBRE OPTIQUE : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la fibre optique sera déployée en 2021 pour ARVERT, Les Mathes et La Tremblade selon le calendrier communiqué par ORANGE, opérateur attributaire du marché.

LETTRE D'ARVERT : pour l'avenir, une LETTRE D'ARVERT trimestrielle sera éditée : une restructuration du service administratif a été prévue pour permettre une autre organisation suite au désistement des prestataires qui aidaient la commune pour la rédaction. Quatre parutions sont prévues : fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre. Une promotion des entreprises locales via la publicité sera prévue dans ces éditions.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

ZAC FIEF DE VOLETTE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PAR DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Le Fief de Volette est une « dent creuse » d'environ 8 hectares située à proximité du centre-bourg d'Arvert, sur laquelle une procédure de ZAC a été engagée. Le dossier de création de cette ZAC a été approuvé en août 2007 et le dossier de réalisation adopté en juillet 2011. La Commune a depuis fait le choix de réaliser les aménagements en régie.

Des premières acquisitions ont été réalisées par la Commune d'ARVERT. Compte-tenu de la complexité et de la durée de cette opération, la Commune a voulu déléguer la maîtrise du foncier à l'Etablissement Public Foncier.

Le 21 septembre 2012, la Commune d'Arvert, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et l'EPF de Poitou-Charentes ont signé une convention-projet confiant à ce dernier une mission de portage foncier des terrains situés dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée (ZAC) dite du « Fief de Volette ».

Cette convention a fait l'objet d'un avenant dont la signature a été autorisée en vertu d'une délibération du conseil municipal en date de 6 juillet 2015.

Cela a permis à la Commune de disposer de la maîtrise foncière d'un peu plus de 2,6 hectares sur la partie nord de la ZAC et 1,1 hectare sur la partie sud de la ZAC.

Pour autant, le contexte foncier reste difficile du fait de la multiplicité des propriétaires, ce qui est particulièrement pénalisant sur ce secteur où la commune a investi en réalisant des acquisitions foncières significatives et a engagé des études diverses pour la création de la ZAC.

Parallèlement, la Commune est proche de 3500 habitants. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil

Municipal que la loi du 18 janvier 2013 impose aux communes de plus de 3500 habitants hors Ile-de-France (et plus de 1500 habitants en Ile-de-France) comprises dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15000 habitants, d'avoir un nombre total de logements locatifs sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) est venue alourdir les sanctions des communes qui ne respecteraient pas leurs obligations en la matière avec, notamment, la possibilité pour les préfets de majorer jusqu'à cinq fois le prélèvement initial dû par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux.

Les membres du Conseil Municipal ont pu, via les articles de journaux récents, avoir un aperçu des conséquences pour les finances des Communes.

Pour finir, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la loi ALUR, en complément de la loi Littoral, a réaffirmé l'engagement de lutter contre l'étalement urbain et la consommation excessive d'espaces agricoles et naturels, enjeu particulièrement prégnant sur une large façade ouest atlantique. Ces nouvelles mesures portent également l'ambition d'engager la transition écologique et énergétique en limitant les déplacements. L'urbanisation des dents creuses existantes et la densification de l'habitat sur la Commune d'ARVERT est donc un enjeu prioritaire pour la Commune d'ARVERT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'engager une procédure d'utilité publique sur le secteur de la ZAC, pour permettre de procéder aux acquisitions complémentaires. Les négociations amiables se

poursuivront tout au long de la procédure pour permettre la réalisation de cette opération. Dans le cas contraire, le recours à l'expropriation semble l'unique moyen de parvenir à un aménagement cohérent de la zone, tel que prévu dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC.

Adopté, par 18 voix pour et une abstention

DECISION PORTANT APPROBATION DE LA CARTE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL APRES ENQUETE PUBLIQUE

Vu les paragraphes 1 et 2 de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 2224-8 et R 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du 17 juillet 2017 Conseil Municipal proposant le plan de zonage d'assainissement et décidant de la mise à enquête publique,

Vu l'arrêté municipal du 29 septembre 2017 soumettant le plan de zonage de l'assainissement pluvial à enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, et tel qu'annexé à la présente.
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal local,
- DIT que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre .

Les déchets dits verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre (circulaire du 18 novembre 2011) :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures.

Vous pouvez :

- déposer les déchets verts en déchetterie
- les broyer
- les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Très exceptionnellement, dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens autorisés que le brûlage, le Maire peut donner une dérogation au demandeur (entre le 15 octobre et le 15 avril) en s'assurant du respect des règles suivantes :

- les déchets doivent être secs
- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

Formulaire à retirer en Mairie. Les demandes seront étudiées au cas par cas.



RÉGLEMENTATION DE VOIRIE

Un arrêté municipal a été pris le 3 janvier 2018 afin de définir les principales obligations des riverains en matière de voirie.

Cet arrêté rappelle, entre autre :

1- que sont interdits :

- sur la voie publique (trottoirs et chaussées) : tout dépôt ou abandon de quelque objet ou matière que ce soit, à demeure ou de manière habituelle
- sur terrains privés : tout dépôt sauvage de déchets

En cas d'infraction dûment constatée, après mise en demeure non suivie d'effet, l'enlèvement des déchets et les opérations éventuelles de réaménagement du terrain sont effectués d'office aux frais du propriétaire ou, en cas de responsabilité nettement établie, à ceux de l'auteur du dépôt.

2- Les terrains privés non bâtis et inoccupés doivent être clos en bordure des voies publiques et maintenus en état de propreté par fauchage réguliers

A défaut de l'entretien nécessaire, il peut y être pourvu d'office par la ville d'Arvert après mise en demeure non suivie d'effet aux frais du propriétaire.

3- Pour les plantations en bordure des voies publiques :

- elles doivent être faites au moins à deux mètres de l'alignement pour les arbres dont la hauteur dépasse deux mètres et au moins à cinquante centimètres pour les arbustes de moins de deux mètres de hauteur.
- Les branches surplombant les voies publiques et les racines qui avancent dans le sol de celles-ci doivent être

coupées à l'alignement, à la diligence des propriétaires ou occupants.

- Les haies vives doivent être conduites de telle sorte qu'elles ne fassent jamais saillie sur la voie publique et respecter les servitudes de visibilité prévus au Code de la Voirie Routière.

A défaut de l'élagage nécessaire par les propriétaires ou leurs représentants, il peut y être pourvu d'office par la ville d'Arvert après mise en demeure non suivie d'effet, aux frais des propriétaires.

4- Les travaux effectués en régie par la ville d'Arvert sont facturés somme suit :

- main d'œuvre : 25 € par heure et par agent intervenant dans l'opération
- matériaux pour leur valeur marchande au moment de la mise en œuvre (pierres, enrobé...)
- petit matériel (tondeuse, débroussailluse...) : 23 € par heure d'intervention
- camion pour le transport de matériaux : 114 € par intervention
- autre véhicule nécessaire pour l'intervention (rouleau, tracteur, tractopelle) : 150 € par intervention
- frais de décharge : 100 € par intervention

L'intégralité de cet arrêté est consultable sur notre site internet www.arvert.fr



RAPPELS DE RÉGLEMENTATION AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

> Divagation des animaux de compagnie

Selon l'article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :

- **pour le chat** : lorsqu'un animal non identifié est trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de ce dernier. Également, tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.
- **pour le chien** : lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse, et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chiens et des chats. Il doit prendre « toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des

chats », y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière. La commune ne disposant pas de fourrière, les animaux errants sont confiés à l'association « les Amis des Bêtes » à Médis.

Tarifs communaux des frais de capture et détention :

capture et premier jour de détention	50 €
par jour à partir du 2 ^{ème} jour	25 €

<i>Si 2^{ème} capture du même animal et suivante (dans une même année civile) :</i>	
capture et premier jour de détention	75 €
par jour à partir du 2 ^{ème} jour	25 €

Peuvent s'ajouter à ces frais une contravention variant de 11 € à 750 €.

> Déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €)



ÉVOLUTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

> Carte nationale d'identité

Depuis le 2 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue, de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR). Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français (*Les mairies équipées les plus proches sont : Marennes (05 46 85 25 55), Royan (05 46 39 56 56) Saint Georges de Didonne (05 46 05 07 27), Rochefort (05 46 82 65 00)*). Il est impératif de prendre rendez-vous pour y déposer son dossier complet en ayant au préalable effectué une pré-demande en ligne, sur le site <https://ants.gouv.fr/>, ou en remplissant sur place un formulaire papier (NB : la mairie d'Arvert ne délivre plus ce formulaire).

> Services de la Préfecture

Depuis le 2 novembre 2017, les services de délivrance des titres (permis de conduire, carte grise) sont définitivement fermés. Les demandes doivent désormais être faites par voie électronique sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>

Un point numérique équipé de matériel informatique (ordinateur relié à internet, scanner, imprimante) est ouvert à la préfecture et les sous-préfectures de Jonzac, Saintes et Saint-Jean d'Angély.

Les usagers équipés et familiarisés avec les démarches par voie dématérialisées sont invités, dans la mesure du possible, à procéder depuis un équipement personnel et à ne recourir aux points numériques qu'en cas de difficulté.

> Recensement et JDC

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale. Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Armées : www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du centre du service national (CSN) de Poitiers :

Mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX

> RETRAITE PATRICK SALMON :

responsable des services techniques

Entré au service de la Commune d'ARVERT en 1987 en qualité d'agent technique puis agent de maîtrise en 1996, Patrick SALMON va progressivement monter en grade suite aux différents concours qu'il aura obtenu au long de sa carrière, pour devenir technicien, responsable des services techniques. Il a fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2017, après avoir servi la commune d'ARVERT pendant 30 ans.

Jean-Luc ROY, technicien territorial arrivant de la commune de Soubise est maintenant responsable des services techniques communaux



> RETRAITE MARIE CHRISTINE BRISTAULT :

accueil de la Mairie

Entrée au service de la Commune le 1^{er} mars 1992 pour intervenir au Syndicat d'Initiative et à la Bibliothèque, Marie Christine BRISTAULT a ensuite pris les fonctions d'agent d'accueil en charge de l'Etat Civil à la Commune d'ARVERT. Elle a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mai 2017.

Marie-Laure BLOIN, adjoint administratif arrivant de la commune de Pont-L'Abbé-d'Arnoult, a intégré le service administratif communal.



TRAVAUX FAITS, EN COURS ET À VENIR

> travaux réalisés en 2017 :

Agrandissement du préau de l'école élémentaire

le nombre d'enfants accueillis à l'école élémentaire ayant progressé, il convenait de prévoir un agrandissement du préau pour les abriter lors des intempéries notamment pendant la pause méridienne : 95 000 €

Voirie :

- réfection des trottoirs avenue de l'Etrade : 25 000 €
- aménagement du réseau pluvial situé rue des Moulinades : 37 783 €
- pluvial rue du Piochet : 5 166 €
- parking rue des Pierrières : 7 521 €
- aménagement rue de la Corderie et chemin de la Seudre : 33 688 €
- trottoirs rue des Moulinades : 5 718 €
- divers revêtements sur plusieurs voiries : 21 164 €

Stade : les portes des bâtiments ayant été régulièrement forcées et détériorées, la Commune a dû changer ces dernières : 14 200 € TTC

Église et temple : pose de chauffages – 19 500 €

Ateliers municipaux : suite aux nombreuses pannes sur un matériel datant de plus de vingt ans, la commune a investi en achetant un nouveau tracteur destiné à être utilisé pour le fauchage des accotements : 78 400 €

Salle des sports : dans le cadre de l'agenda d'accessibilité imposé pour tout bâtiment accueillant du public, des modifications ont dû être apportées aux installations de la salle des sports : 5 300 €

Parc de loisirs : pour permettre l'accès à des sanitaires publics toute la journée, la Commune a fait poser une sanisette au parc des loisirs : 31 200 €

Halle couverte : les pourtours de la halle en bois se sont détériorés, il a été nécessaire de revoir ces derniers en mettant du béton lavé 15 600 €

Agence postale : pour permettre à la population de toujours bénéficier des services de la poste et de la banque postale, la commune a aménagé un petit local lui appartenant – 16 700 €

> Travaux en cours :

Effacement des réseaux :

Les rues qui doivent faire l'objet d'un enfouissement sont les voies suivantes :

- rue du Piochet
- rue du Grand Pont
- rue des Tourterelles.

Des réfections de voirie :

- rue des Ecureuils dans le cadre d'un groupement de commande avec la Commune d'ETAULES
- l'impasse de la Garenne et une partie de la rue du Boudignou : aménagements réalisés par les services techniques communaux





Un plan pluri-annuel de réfection des trottoirs :

Après avoir pris connaissance des coûts liés au désherbage manuel, les membres du Conseil Municipal ont souhaité mener une réflexion pour mener les travaux de voirie en fonction des données suivantes :

- rue avec urbanisation dense (coeur de village) : trottoir stabilisé ou enrobé
- rue avec urbanisation aérée : trottoir enherbé d'un côté + trottoir enrobé de l'autre côté
- aménagement dans un premier temps, des rues qui ont les réseaux enterrés

On ne pourra pas attendre que tous les réseaux soient enterrés sur la Commune pour lancer des **travaux de voirie**. Les élus communaux ont donc décidé de lancer un programme pluri annuel de réfection des trottoirs sur les rues étant équipées en enrobé principalement.

Pour 2018 sont concernées les rues suivantes :

- rue des Lauriers



- rue du Maine Amouroux
- rue de la Source
- impasse de la Garenne
- rue des Moulinades
- sécurisation de l'intersection entre la rue du Maine Amouroux et la rue des Aigrettes

Travaux à venir menés par le Conseil Départemental

La rue du Littoral : les travaux devraient débuter en fin d'année 2018 et auront pour objet les aménagements suivants :

- uniformiser la largeur de la chaussée à 5,50 m
- élargir les trottoirs et reprendre leur revêtement en béton lavé
- créer une écluse sur la partie étroite de la voie
- créer un plateau surélevé pour casser la vitesse des véhicules à l'intersection de la rue du Bois de Fouilloux
- reprendre les carrefours avec l'avenue de l'Etrade, la rue du Bourg et la rue du Moulin.

> Embellissement transformateur Bois Vollet

inauguration de la réfection du transformateur « Bois Vollet » avenue de l' Etrade par TRAJECTOIRE (insertion)



Devenez propriétaire avec la location-accession



La location-accession est une **formule d'accession progressive à la propriété, en toute sécurité**. Elle permet d'être **locataire puis propriétaire** de son logement !

Concrètement : au cours d'une première phase dite «locative», le futur-propriétaire occupe son logement et verse un loyer. Ce loyer est égal à la mensualité de son futur prêt, afin de pouvoir «tester» sa capacité de remboursement. Dans la limite d'un délai de 2 ans, le locataire-accédant peut devenir pleinement propriétaire de sa maison en levant son option d'achat.

Cette formule s'adresse particulièrement aux jeunes ménages et aux primo-accédants. Afin d'être éligible à la location-accession, le futur propriétaire doit respecter des plafonds de ressources encadrés par l'Etat. Retrouvez les plafonds de ressources et un simulateur sur notre site : www.maisons-prim-access.fr

Les avantages

TVA réduite à 5,5%
à la construction de la maison



Taxe foncière = 0€
pendant 15 ans



à Arvert - lotissement Fief de la Volette

Maisons 2 ou 3 chambres + terrain

à partir de
143 500 € TTC*



* prix TTC hors frais de notaire

Nous contacter : Maisons Prim'Access - Lisa Jusseaume
06 72 25 31 93 - l.jusseaume@cie-logement.fr

www.maisons-prim-access.fr

Marché - Commerces

MARCHÉ BIO, CONSOMMER SELON LES SAISONS !

Depuis plus d'un an, **tous les vendredis sous la Halle d'Arvert à partir de 16h**, un marché BIO attire une clientèle nombreuse et fidèle. Organisé avec l'aide du GAB 17 (Groupement des Agriculteurs Bio de Charente- Maritime) et de la CARA, ce rendez-vous hebdomadaire réunit une quinzaine de producteurs certifiés AB dont un producteur de pain et brioches, des producteurs de fruits et légumes, de fromages, de farines, d'huiles, de tisanes et d'huiles essentielles, de viande bovine et ovine, de viande porcine et verrines, de plantes aromatiques et médicinales. Dans les derniers mois Valérie Rialland avec ses fruits et confitures, Céline Champion, productrice de fruits et légumes, Christophe Allin, viticulteur ont rejoint le marché.

La Prospection continue pour étoffer l'offre des produits d'hiver !



FOURNIL DES CLAIRES

Le 16 novembre 2017, Mme CLAIR "Le Fournil des Claires"



et le Moulin MECHAIN, agriculteurs et coopérative vous ont parlé de l' **Agri-éthique à la boulangerie d'Arvert.**

En résumé, **c'est** maintenir le revenu des agriculteurs et acheter la production à sa juste valeur sur une durée contractuelle. **C'est** préserver l'emploi local. Et **c'est** surtout agir pour l'environnement en favorisant un circuit court.

Cela a permis de rencontrer les acteurs de cette démarche, pouvoir en discuter et s'informer sur l'avenir du blé ou autres céréales avant de faire le pain, il faut en connaître ses origines tout comme le lait ou les oeufs...

Matinée passionnante !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCANTS A ARVERT !

◆ Christelle VERA PEREZ et Richard BOUTEILLER qui ont repris l'**AGORA**, 4 place du Marché pour ouvrir un bar snack qui propose un plat du jour à 10 € et une fois par mois des plats en fonction de la saison, le dimanche après midi (paëlla, boeuf marenge, couscous, boeuf bourguignon-beaujolais)

ouv : lun au vend 7h30 à 21h - sam 8h30 à 21h
dim 9h à 21h - 05 46 36 89 43

◆ **LYNX OPTIQUE** Caroline Bonnin et Yves Picquet vous proposent des lunettes, avec 'le prix du web, l'expertise en plus'. Dans un espace clair et spacieux, vous trouverez des lunettes de vue, un grand choix de lunettes de soleil, et la possibilité d'adapter vos lunettes à votre activité sportive (tir, vélo, plongée ...). Vous pouvez aussi profiter de la salle d'examen, et le conventionnement avec les mutuelles est prévu prochainement.

Horaires : Lundi au Samedi 9h30 à 12h30, et 14h30 à 19h00
Tél : 05 46 38 71 04 - Site : www.lynx-optique.com.

Adresse : Moulin des Justices, rue du Grand-Pont - 17530 - Arvert

◆ **Damien BOUGREAU** - biorésonance SCIO un bilan énergétique
9 rue du Graveau - tél. 06 50 94 84 50

◆ **Coralie ROCHE boutique TAHIS** - prêt à porter féminin
ouv du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 19h
à partir du Mois d'Avril, ouverture le dimanche matin
galerie marchande Carrefour Contact av de la Presqu'île - tél. 06 58 59 46 42

◆ **Laboratoire de la presqu'île** : laboratoire d'analyses médicales, ouvert depuis le 27 juin 2017 - Hélène Gentelet

Horaires : Lundi au Vendredi 7h30 à 18h30 - Samedi 7h30 à 12h

Tél : 05 46 36 10 11 - Moulin des Justices, rue du Grand-Pont - 17530 - Arvert

◆ **Progrès Forme Aquasport**, avec Fabien Hecquet, diplômé d'Etat, qui vous propose de découvrir différentes activités : Aquabike, Aquagym, Natation, Fitness, Musculation, Cardio-training.

Horaires : Lundi, Mercredi et Vendredi : 9h15 à 14h, et 17h30 à 20h30 - Mardi et Jeudi : 9h15 à 12h30, et 17h30 à 20h30 - Fermé le Samedi et le dimanche

Tél : 05 46 08 09 70 et 06 33 83 02 14 - Mail : fabien.h.sport.17@orange.fr

Site : <http://progresformaquasport.com/>

Adresse : Moulin des Justices, rue du Grand-Pont - 17530 - Arvert

◆ **M. Sébastien DAVID**, responsable de la **SARL FB17 TELECOM** qui propose dépannages Informatiques · Vente et Réparation Smartphones · Tablettes · Iphones · Ipad mais également des abonnements CORIOLIS télécom

25bis avenue de la Presqu'île - 05 46 76 63 35 - fb17telecom@gmail.com

◆ **Teddy GELINEAU**, arboriste grimpeur diplômé d'Etat qui propose l'élagage, l'abattage, l'haubanage de tous types d'arbres ainsi que la taille des arbres.

9bis Chemin des Retours - 06 76 39 57 82 - gelineauteddy@gmail.com

◆ **Tabac - Presse** ◆ **Simon-Immo**



Infos Cara

OFFICE DE TOURISME

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme a été reprise par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, avec la création d'un Office de Tourisme Communautaire. Le

Bureau d'Information Touristique d'Arvert est donc totalement géré par l'intercommunalité.

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES « LES JUSTICES 2 »

La communauté Royan Atlantique commercialise 30 parcelles (de 500 à plus de 2000 m²) pour vos activités économiques.

Un emplacement stratégique le long de la RD 25, à mi-chemin des villes d'Arvert et de La Tremblade.

Ce parc est aménagé dans la continuité d'un environnement mixte, habitat et économique composé d'activités commerciales (supermarché et négoce de matériaux).

Facile d'accès, il est destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales, tertiaires, de service et de loisirs.

Intégré dans un paysage agricole et bocager, il offre un cadre environnemental très qualitatif pour les

entreprises qui viendront s'implanter.

Ces terrains bénéficient d'une viabilisation comprenant l'ensemble des réseaux (à l'exception du gaz), avec la fibre optique à proximité.

Informations et contact : 05 46 22 19 20 – developpement-economique@agglo-royan.fr – www.agglo-royan.fr



Calendrier de collecte ARVERT

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 dimanche	1 mardi	1 vendredi	1 dimanche	1 mercredi	1 samedi	1 lundi	1 jeudi	1 samedi
2 lundi	2 mercredi	2 samedi	2 lundi	2 jeudi	2 dimanche	2 mardi	2 vendredi	2 dimanche
3 mardi	3 jeudi	3 dimanche	3 mardi	3 vendredi	3 lundi	3 mercredi	3 samedi	3 lundi
4 mercredi	4 vendredi	4 lundi	4 mercredi	4 samedi	4 mardi	4 jeudi	4 dimanche	4 mardi
5 jeudi	5 samedi	5 mardi	5 jeudi	5 dimanche	5 mercredi	5 vendredi	5 lundi	5 mercredi
6 vendredi	6 dimanche	6 mercredi	6 lundi	6 jeudi	6 samedi	6 samedi	6 mardi	6 jeudi
7 samedi	7 lundi	7 jeudi	7 samedi	7 mardi	7 vendredi	7 dimanche	7 mercredi	7 vendredi
8 dimanche	8 mardi	8 vendredi	8 dimanche	8 mercredi	8 samedi	8 lundi	8 jeudi	8 samedi
9 lundi	9 mercredi	9 samedi	9 lundi	9 jeudi	9 dimanche	9 mardi	9 vendredi	9 dimanche
10 mardi	10 jeudi	10 dimanche	10 mardi	10 vendredi	10 lundi	10 mercredi	10 samedi	10 lundi
11 mercredi	11 vendredi	11 lundi	11 mercredi	11 samedi	11 mardi	11 jeudi	11 dimanche	11 mardi
12 jeudi	12 samedi	12 mardi	12 jeudi	12 dimanche	12 mercredi	12 vendredi	12 lundi	12 mercredi
13 vendredi	13 dimanche	13 mercredi	13 samedi	13 lundi	13 jeudi	13 samedi	13 mardi	13 jeudi
14 samedi	14 lundi	14 jeudi	14 samedi	14 mardi	14 vendredi	14 dimanche	14 mercredi	14 vendredi
15 dimanche	15 mardi	15 vendredi	15 dimanche	15 mercredi	15 samedi	15 lundi	15 jeudi	15 samedi
16 lundi	16 mercredi	16 samedi	16 lundi	16 jeudi	16 dimanche	16 mardi	16 vendredi	16 dimanche
17 mardi	17 jeudi	17 dimanche	17 mardi	17 vendredi	17 lundi	17 mercredi	17 samedi	17 lundi
18 mercredi	18 vendredi	18 lundi	18 mercredi	18 samedi	18 mardi	18 jeudi	18 dimanche	18 mardi
19 jeudi	19 samedi	19 mardi	19 jeudi	19 dimanche	19 mercredi	19 vendredi	19 lundi	19 mercredi
20 vendredi	20 dimanche	20 mercredi	20 samedi	20 lundi	20 jeudi	20 samedi	20 mardi	20 jeudi
21 samedi	21 lundi	21 jeudi	21 samedi	21 mardi	21 vendredi	21 dimanche	21 mercredi	21 vendredi
22 dimanche	22 mardi	22 vendredi	22 dimanche	22 mercredi	22 samedi	22 lundi	22 jeudi	22 samedi
23 lundi	23 mercredi	23 samedi	23 lundi	23 jeudi	23 dimanche	23 mardi	23 vendredi	23 dimanche
24 mardi	24 jeudi	24 dimanche	24 mardi	24 vendredi	24 lundi	24 mercredi	24 samedi	24 lundi
25 mercredi	25 samedi	25 mardi	25 jeudi	25 dimanche	25 mercredi	25 vendredi	25 lundi	25 mercredi
26 jeudi	26 dimanche	26 mercredi	26 lundi	26 jeudi	26 dimanche	26 mardi	26 vendredi	26 dimanche
27 vendredi	27 lundi	27 jeudi	27 samedi	27 mardi	27 vendredi	27 dimanche	27 mercredi	27 vendredi
28 samedi	28 mardi	28 vendredi	28 dimanche	28 mercredi	28 samedi	28 lundi	28 jeudi	28 samedi
29 dimanche	29 mercredi	29 samedi	29 lundi	29 jeudi	29 dimanche	29 mardi	29 vendredi	29 dimanche
30 lundi	30 jeudi	30 dimanche	30 mardi	30 vendredi	30 lundi	30 mercredi	30 samedi	30 lundi
31 mardi	31 vendredi		31 samedi					

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Un doute ? Une question ?

Appelez-nous au 05 46 39 64 64 du lundi au vendredi (9h-12h30 / 14h-17h30, accueil fermé le jeudi matin)

Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr

Écoles - Sivom

> ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Ateliers théâtre pour les CM2 au collège de La Tremblade

Dans le cadre du CESC2i (Comité d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté Inter-établissement et Inter-degré), le jeudi 25 janvier, tous les élèves de CM2 de l'école d'Arvert ont participé à des ateliers théâtre sur le thème « **de la prévention des violences du quotidien** ».

Ces activités font suite à l'engagement de l'école et de ses enseignants sur la voie de la prévention des violences.

Les élèves ont été pris en charge par la **troupe de théâtre forum Noctilus** qui est intervenue au collège de La Tremblade pour des classes de CM2 et des classes de 6^{èmes}.

Cette action, (auprès des écoles, collèges et lycées) d'un montant total de 8500 € est intégralement co-financée par la Communauté d'agglomération (CARA), le CESC2i et le FIPD (Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance) et par l'école pour le transport des élèves.

Intervention de l'UNICEF

Le 20 novembre dernier, les élèves de l'école ont pu bénéficier de l'intervention des bénévoles de l'UNICEF, venus leur parler des droits des enfants et particulièrement du thème « **Les enfants qui travaillent/ Les enfants à l'école** ».

A cette occasion, ils ont visionné un petit film qui a été suivi d'un débat.



Stage de voile

Tous les élèves de CM2 ont pu s'initier, grâce au financement de la CARA, à la navigation à bord de catamarans, encadrés par des moniteurs diplômés (Dimitri, Bruno et Isabelle) de la base nautique Charline Picon. Leur stage s'est déroulé sur 4 jours fin septembre début octobre.

Par équipages de 2 ou 3 matelots, les jeunes ont pu découvrir les sensations de vitesse propres à ces petites embarcations. Ils ont navigué sur le bassin en face de Gatseau et découvert la houle ! Puis passant le pont de la Seudre, ils ont viré de bord avant de revenir naviguer le long de la côte de Ronce-les Bains. Gréer, virer de bord, empanner, ... les termes marins n'ont plus de secret pour ces jeunes matelots très enthousiastes à la fin de leur stage !

Le préau

C'est avec surprise que les élèves ont pu découvrir leur nouveau préau à la rentrée scolaire. Un bel ensemble s'intégrant



parfaitement dans le paysage de la cour de l'école. Petit à petit, les enfants se le sont approprié en y trouvant un espace couvert bienvenu au cours de cet automne pluvieux.

Stage de surf.

Dans le cadre de l'initiation aux activités nautiques proposée par la CARA, les élèves de CE2 de Mme Pasquet ont pu s'initier à la pratique du surf sur la plage de Nauzan à St Palais s/mer, encadrés par des moniteurs diplômés au mois de septembre. Ce stage se complétera de 2 autres journées d'initiation à la pratique du kayak au printemps prochain à La Palmyre.

Après les explications de départ, chacun, muni de sa planche, a pu mettre à profit les conseils pour prendre en main ce nouvel mode de navigation,

Neige à Arvert

Une fois n'est pas coutume, il neige à Arvert. Quelle joie de pouvoir toucher et jouer avec cette neige qui avait transformé le paysage de leur école ce matin du 1^{er} mars !



Inscriptions école maternelle

URGENT !

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant à l'école maternelle d'Arvert doivent prendre contact avec la directrice de l'école maternelle :
05 46 36 45 09
ou à la Mairie : 05 46 36 40 36.



> RESTAURANT SCOLAIRE

La Commune d'ARVERT, dans le cadre d'un groupement de commandes avec les Communes de LA TREMBLADE et ST AUGUSTIN, a renégocié son contrat de prestation de restauration collective. La société API RESTAURATION a été retenue pour servir le restaurant scolaire d'ARVERT. Le choix a été déterminé sur des critères liés à la valeur économique, les spécifications qualitatives et les garanties d'origine et de traçabilité, les moyens logistiques et les services proposés, la performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture et la diversité, l'étendue de la gamme de produits présentés. La société API a présenté différents approvisionnement de proximité... la Commune veillera au respect de ses engagements.

Parallèlement, la Commune s'est engagée avec API RESTAURATION dans la maîtrise du volume de ses déchets en instaurant le tri sélectif, ce qui permet de récupérer les restes de préparation des repas (épluchures...) pour les valoriser : un composteur a été installé aux services techniques communaux. Une convention a été signée avec l'association ROULE MA FRITE pour la récupération des huiles de friture. Un totem GASPILLOPAIN... a été installé dans le réfectoire pour inciter les enfants à y déposer les restes de pain qui seront donnés à des éleveurs.

> LES STRUCTURES DU SIVOM

PETITE ENFANCE (0-3 ans) :

Les crèches du SIVOM accueillent les enfants de 3 mois à 3 ans. La crèche Les Petites Goules, située à La Tremblade, est dotée d'une capacité d'accueil de 15 places tandis que la crèche Pirouettes Cacaheuètes a une capacité de 18 places.

Cette année, les projets des deux structures vont être basés autour du jeu et du jardinage. Des sorties à la Ludothèque de Marennes permettront aux enfants de découvrir le jeu sous multiples formes dans un environnement différent. Les plus jeunes pourront également emprunter des jeux pour y jouer dans leur structure d'accueil.

Les professionnelles proposeront également de s'initier au jardinage en créant un potager. Semis, plantations, entretien de la terre et récoltes sont au programme.

Pour tous renseignements et/ou pré-inscription, vous pouvez contacter Lucie DUBOS au 06 10 67 54 13.

ENFANCE (3-12 ans)

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis après-midi et les vacances scolaires du lundi au vendredi.

Cette année, l'équipe d'animation proposera plusieurs projets dans lesquels les jeunes pourront s'investir.

Un partenariat est mis en place avec la Maison de Retraite Spécialisée l'Etang de la Beausse (annexe de la Ferme de Magné). Plusieurs ateliers communs sont en projet : tournoi de molki, cuisine, échanges sur les différents temps forts des deux structures. L'objectif de cet échange est de favoriser le vivre ensemble et d'apprendre à respecter l'autre avec ses différences.

Les enfants pourront également s'initier à la protection de la faune avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Une bénévole interviendra à l'accueil de loisirs afin d'informer les enfants sur les besoins des volatiles de notre régions.

Les jeunes pourront ensuite mettre en place des aménagements pour les oiseaux (petites cabanes avec des graines à disposition). L'accueil de loisirs bénéficiera ensuite d'un label LPO.



Bien d'autres projets verront le jour en 2018 et le programme de l'été sera bientôt disponible.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Lucie DUBOS, directrice, au 06.28.82.14.28 ou au 05.46.36.69.71 ou par mail : clsh-sivom-arvert@orange.fr

JEUNESSE (11-18 ans)

Le local jeunes est situé à La Tremblade. Il accueille les adolescents à partir de 12 ans les mercredis et samedis après-midi de 14H à 19H et pendant les vacances scolaires sur les mêmes créneaux horaires.

Outre les activités sportives et sorties habituellement mises en place, les jeunes s'investissent cette année dans un partenariat avec le Foyer Rural d'Arvert. Des temps de concertation sont programmés régulièrement entre les jeunes et les adhérents du Foyer Rural. Ensemble, ils déterminent quelles actions peuvent être mises en commun. Les jeunes ont déjà participé à une après-midi cuisine. Ils ont cuisiné des gâteaux qu'ils ont ensuite pu vendre aux spectateurs d'un concert organisé par le Foyer Rural début février. L'argent récolté permettra de financer de nouveaux projets à la Maison de La Treille. D'autres projets communs sont à venir : randonnées, ateliers théâtre...

Ce partenariat permet aux jeunes de s'investir dans un projet, de le mener à bien et de voir les fruits de leurs efforts récompensés. Il permet également de consolider les liens intergénérationnels.

Le programme pour l'été est en cours de réalisation et sera bientôt disponible.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Manuel AFONSO, responsable du service jeunesse au 06 20 62 84 85 ou par mail : latreille-sivom@orange.fr. Visitez également notre page Facebook « Service Jeunesse Presqu'île d'Arvert »

Informations & Actualités des Associations

SE DIVERTIR / DÉCOUVRIR

> FOYER RURAL D'ARVERT

Président : Raoul COMBACAL

Contact : 06 29 59 65 71 / foyerural.arvert@sfr.fr

De nouveaux ateliers au foyer rural :

Depuis janvier deux nouveaux ateliers ont été mis en place au Foyer rural ; chaque mercredi après-midi, un atelier chant se déroule dans la salle des fêtes de 15h30 à 17h30 animé par Louisa. Les participants à l'atelier espèrent vous présenter le fruit de leur travail lors de la prochaine fête de la musique.



Chaque jeudi après-midi au local du foyer, avenue des Tilleuls, de 14h à 16h c'est Marie qui anime l'atelier loisirs créatifs mis en place depuis janvier.

Événement à venir : du 7 au 14 avril, en partenariat avec la Municipalité, le Foyer Rural participe à la 1^{ère} semaine dédiée au théâtre à Arvert. La troupe du foyer présentera deux spectacles, le 7 avril ce seront « les dialogues » de R.DUBILLARD puis le 14 « Brèves de trottoir » de JP MARTINEZ. Le mardi 10, la troupe, animée par Jean-Jacques et Gilbert, ouvrira son atelier pour que chacun puisse découvrir le travail qu'il est possible de mener.

> LE CLUB AQUA 17

Le 1^{er} dimanche d'Avril 2018, le club d'aquariophilie organise sa bourse aux poissons exotiques. vous êtes attendus de 10h à 17h, entrée gratuite. (ceci n'est pas un poisson d'avril) vous y trouverez des poissons d'aquariums et aussi

de bassins, comme des poissons rouges ou des carpes koi. Si vous désirez compléter vos aquariums ou bassin extérieur venez dès l'ouverture

> NATVERT

Comme depuis plus de 10 années, Nature en Pays d'Arvert vous propose son programme d'activités 2018 :

<http://www.natvert.fr/articles.php?lng=fr&pg=1366&mnuid=952&tconfig=0>

Conférences et sorties nature vous permettront de mieux apprécier notre magnifique patrimoine naturel local. N'hésitez pas à nous rejoindre.



FAIRE DU SPORT

> ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

L'association de gymnastique volontaire d'Arvert a obtenu le label Qualité Club Sport Santé qui est un gage de qualité, du respect des normes et des valeurs de la fédération, de la formation des animatrices, ainsi que l'engagement et la disponibilité des dirigeants bénévoles.

Les cours sont dispensés le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 et le vendredi de 19 h 00 à 20 h 00 au gymnase d'Arvert.

Le sport-santé c'est tendance : sculpter sa silhouette, se défouler en musique ou tout simplement se sentir bien dans sa tête et dans son corps. Venez nous rejoindre.



La présidente, A. BEAUMON, Tel : 05 46 36 88 15



> FITNESS CLUB

Vous pensez : Santé, Bien-être, alors venez bouger avec le Fitness Club !!

Nous vous proposons tous les cours fitness : renforcement musculaire, abdos-fessiers, stretching, et plus ludiques LIA(aérobic) et step .

Nouveau cours depuis le mois d'octobre...

PILATES

Cette méthode douce de renforcement musculaire permet de ramener le corps dans un alignement idéal et d'harmoniser la silhouette, créant une forte stabilité afin de prévenir douleurs, blessures permanentes et pathologies éventuelles. Ce cours est accessible à tous, et à tous âges, puisque la méthode s'adapte à chaque personne, à chaque corps et à chaque étape de la vie de la personne.

Les cours ont lieu à la salle de sports, 55 rue du bourg, à Arvert. L'enseignement des cours est assuré par un professeur de Fitness et de Pilates diplômée du ministère Jeunesse et Sports.

Contactez moi : Brigitte 06 14 34 95 17.

Mail : brigittehomon@wanadoo.fr - Facebook : fitness club la tremblade

> BASKET CLUB LOISIR TMA

"Vous souhaitez découvrir le Basket ou renouer avec la discipline dans une ambiance conviviale ?

Rejoignez le Basket Club Loisir TMA...

Nous vous proposons de nous retrouver tous les jeudis soirs de 20 heures à 22 heures au Gymnase des BENGALIS à la Tremblade pour un moment de détente sportive.

Au programme une première heure dédiée à l'entraînement avec notamment des conseils de jeu et des jeux d'adresse et une seconde heure dédiée, pour ceux qui le souhaitent,

à des matchs format 2x2 / 3x3 / 5x5 selon le nombre de participants... Découvrez notre univers lors d'une séance gratuite...

La cotisation annuelle est 30 €uros par adhérent."



Sebastien PETITPIERRE,

Président de l'association Basketclub TMA - 06.99.97.27.20

S'ENGAGER

> CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE ROYAN

Pour mener à bien toutes nos actions, nous manquons de « bras ». Jeunes, moins jeunes, retraités venez rejoindre notre équipe de bénévoles. Une demi-journée ou plus à consacrer aux autres et nous serons plus efficaces. Nous avons besoin de vous et comptons sur votre engagement!

Nous vous attendons au 06.81.96.88.36 / ul.royan@croix-rouge.fr

La CROIX-ROUGE c'est : L'action sociale et le secourisme, Les vestiboutiques et une brocante, La formation Et bien d'autres choses encore... venez avec vos idées

Pour découvrir l'agenda des associations, rendez-vous à la rubrique « Vie Associative » de La Lettre d'Arvert.

Agenda

Animations du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2018

AVRIL

Dimanche 1^{er} : **BOURSE AUX POISSONS**, 10h-17h, à la salle des fêtes

Du 7 au 14 : **SEMAINE DU THÉÂTRE**, à la salle des fêtes (Mairie et Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

- samedi 7 :** théâtre : pièce « LES DIABLOGUES » à 20h30
- dimanche 8 :** théâtre : pièce « JEU DE MASSACRE » à 15h
- mardi 10 :** théâtre : ateliers JOURNÉE PORTES OUVERTES
- mercredi 11 :** théâtre : Spectacle enfants gratuit « UNE CENDRILLON »
- vendredi 13 :** théâtre : SOIRÉE CABARET du Foyer Rural d'Etaules
- samedi 14 :** théâtre : « BRÈVES DE TROTTOIRS »

Mercredi 11 : **MARCHÉ DE PÂQUES** de 8h à 13h, halle du marché (Mairie – 05 46 36 40 36)

Jeudi 19 : **CONFÉRENCE « Le retour du loup »** à 18h à la salle des fêtes (Natvert - 06 51 20 00 17)

Dimanche 22 : **COMMÉMORATION** à 16h30, stèle des 5 journaux (Mairie – 05 46 36 40 36)

Samedi 28 : **LOTO DU FOOT** à 20h30 (ouverture des portes à 19h) à la salle des fêtes (Presqu'île Football Club – 06 08 36 48 79)

Lundi 30 : **COMMÉMORATION** à 11h à la stèle Jacques Lacombe (Mairie – 05 46 36 40 36)

MAI

Mardi 8 : **CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE** à 10h30 au monument aux morts (Mairie – 05 46 36 40 36)

Vendredi 11 : **BOURSE DES GLYCOPHILES** à la salle des fêtes

Samedi 12 : **SORTIE « A la découverte du marais doux »** à 14h (Natvert - 06 51 20 00 17)

mercredi 16 : **CE SOIR ON LIT** à la bibliothèque (Bibliothèque – 05 46 36 25 26)

Mercredi 23 : **MARCHÉ AUX FLEURS** de 8h à 13h, halle du marché (Mairie – 05 46 36 40 36)

JUIN

Jeudi 7 : **CONFÉRENCE « Les mammifères marins »** à 20h à la salle des fêtes (Natvert - 06 51 20 00 17)

vendredi 22 : **FÊTE DES ÉCOLES** après midi et soirée

Du 24 juin au 1^{er} juillet : **LES RENCONTRES D'AQUARELLE** à la salle des fêtes (Pays d'Arvert Tourisme – 05 46 36 99 96)



Numéros utiles

URGENCES

SAMU : 15 ou 05 46 27 15 15
AMBULANCES DE LA PRESQU'ÎLE : 05 46 36 01 40
GENDARMERIE : 17 ou 05 46 36 11 43
SERVICE INCENDIE : 18 ou 112 pour les portables

TAXIS

ABORD Taxi : 06 07 52 73 40
Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade) : 05 46 36 01 40

SANTÉ

Médecins

Dr Feydit, Dr Couatarmanach
3, rue des Moulinades 05 46 36 41 97

Dentistes

Bourgeois M. et Papin V. 5, rue des Moulinades : 05 46 77 94 32

Pharmacie

Vassal-Lerno - 1, rue des Moulinades : 05 46 36 45 13

Infirmiers (soins à domicile)

Brion, Bobin, Bon - 7, rue des Moulinades : 05 46 36 81 43

Masseurs kinésithérapeutes :

7, rue des Moulinades. 05 46 23 02 62

Masseur kinésithérapeute – Ostéopathe :

Padel B., 14, rue des Forges. 05 46 76 56 97

Hôpitaux et Cliniques

Centre hospitalier Malakoff Vaux / Mer : 05 46 39 52 52

Clinique Pasteur Royan : 05 46 22 22 22

Polyclinique St-Georges-de-Didonne : 05 46 05 07 94

Maison de retraite

EHPAD Beauséjour - 53 bis, av de l'Etrade : 05 46 36 31 12

Vétérinaire

Dr Maffart et Dr Froissart - 2 bis, rue des Justices : 05 46 36 48 16

Laboratoire d'analyses de biologie médicale (Arvert)

CERBALLIANCE CHARENTES, rue du Grand Pont - 05 46 36 10 11

Autres

Centre toxicologique : 05 56 96 40 80

Centre médico-psychologique 22, rue du Bois Fouilloux :
05 46 05 88 10

ÉCOLES

Ecole maternelle - 51, rue du Bourg : 05 46 36 45 09

Ecole élémentaire - 21, rue des Tilleuls : 05 46 36 45 08

ENFANCE - JEUNESSE

Relais Assistantes Maternelles

2, rue du Boudignou : 05 46 36 69 77

Crèche Pirouettes CacaHuètes - avenue de l'Etrade :

09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34

ENFANCE - JEUNESSE

Crèche Les Petites Goules - rue de la Seudre (La Tremblade) :
09 64 03 17 34

Centre de Loisirs (CLSH) - 2 rue du Boudignou :
05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28

AUTRES NUMÉROS UTILES

Bureau d'information touristique

Place Jacques Lacombe - 05 46 36 97 78

Agence postale

centre commercial - 17 avenue de la Presqu'île - du lundi
au samedi de 9h à 12h30 - 05 46 47 11 43

Bibliothèque municipale - 19, rue des tilleuls - mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 18h30 - mercredi de 10h à 12h et de
15h à 18h30 - samedi de 10h à 12h : 05 46 36 25 26

MAIRIE

1, place Jacques Lacombe 17530 ARVERT
Tél. 05 46 36 40 36 / Fax. 05 46 36 43 22
mairie@ville-arvert.fr / www.arvert.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h30 à 12h

M. le Maire, Michel PRIOUZEAU,
vous reçoit sur rendez-vous uniquement.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Monsieur Bernard LAMBERT : finances - CCAS,
caritatif, personnes âgées - éducation - sécurité :
VENDREDI de 10h à 12h

Madame Marie-Christine PERAUDEAU :
urbanisme - animations - culture - associations
JEUDI de 10h à 12h

Monsieur Guy CHAGNOLEAU : voirie - réseaux -
pluvial - agriculture - cimetière MERCREDI de 10h à 12h

Monsieur Eric BAHUON : communication - tou-
risme - développement durable VENDREDI de 14h à 16h

Madame Agnès CHARLES : économie - mar-
chés - commerce - artisanat - terroir LUNDI de
13h30 à 16h

Madame Christel COLLET : déplacement urbain
- affichage, signalisation - espaces verts MARDI de
13h30 à 15h30

PERMANENCES URBANISME

lundi au jeudi 8h30 à 12h - vend 10h30 à 12h

PERMANENCES CCAS : sur RDV

Etat Civil

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

- Nicolas LAPETITE, 20 ans, le 09/12/2016
- Valentin DUHAMEL, 86 ans, le 13/12/2016
- Paulette MOLINIÉ veuve RAVET, 89 ans, le 19/12/2016
- Paul LAGADEC, 81 ans, le 20/12/2016
- Marguerite MOREL veuve RIVAUX, 98 ans, le 23/12/2016
- Jean MÉTREAU, 69 ans, le 24/12/2016
- Renée CORMIER veuve PERRIN, 97 ans, le 24/12/2016
- Henriette DROUILLARD ép. BESSON, 89 ans, le 25/12/2016
- Claudette CAZENABE veuve FOUCHÉ, 82 ans, le 30/12/2016
- Simonne HANOT veuve DUBIEZ, 92 ans, le 10/01/2017
- James ROY, 77 ans, le 11/01/2017
- Georges JAUD, 78 ans, le 20/01/2017
- Maurice VIALLE, 89 ans, le 31/01/2017
- Daniel BESSON, 73 ans, le 05/02/2017
- Sylvette CHAUVET veuve MENET, 89 ans, le 19/02/2017
- Nathalie LANNES, 49 ans, le 22/02/2017
- Daniel DUMON, 75 ans, le 25/02/2017
- Pierre DODIN, 85 ans, le 26/02/2017
- Monique BERTIN, 77 ans, le 28/02/2017

- André LEYRAUD, 89 ans, le 04/03/2017
- André CORNET, 91 ans, le 11/03/2017
- Pierre LEMAIRE, 74 ans, le 12/03/2017
- Marc MÉMAIN, 94 ans, le 24/03/2017
- Pierre BESSON, 91 ans, le 27/03/2017
- Roger MAISSANT, 91 ans, le 03/04/2017
- Marcelle TURPEAU ép. RAVEREAU, 87 ans, le 11/04/2017
- Louis HUBERT, 80 ans, le 06/04/2017
- Guy BARRIÈRE, 80 ans, le 25/04/2017
- Ludovic COURTIN, 37 ans, le 10/05/2017
- Pierre BENOIT, 81 ans, le 21/05/2017
- Georges MAISSANT, 62 ans, le 22/05/2017
- Marie-Claire GÉNY, 68 ans, le 31/05/2017
- Maëva THOMAS, 18 ans, le 07/06/2017
- Michèle CHARTIER ép. GITTON, 74 ans, le 07/06/2017
- Janine MERY ép. ETCHEBERRY, 87 ans, le 09/06/2017
- Gaston MORIN, 89 ans, le 18/06/2017
- Huguette BOUYSSOU veuve MARC, 82 ans, le 27/06/2017
- Serge COUSSON, 79 ans, le 05/07/2017
- Raymond JOUBERT, 98 ans, le 04/07/2017

- Jacqueline CAS ép. BERTEAU, 83 ans, le 11/07/2017
- Gérard FORGIT, 63 ans, le 04/08/2017
- Colette BREAU ép. CHARIT, 81 ans, le 05/08/2017
- Josette GUILLOT veuve PHELIPPOT 68 ans, le 05/08/2017
- Noëlle MORAND veuve LAVAUD, 68 ans, le 13/08/2017
- André GROS, 88 ans, le 22/08/2017
- Frédéric MORISSET, 56 ans, le 02/09/2017
- Georges RIGAUT, 83 ans, le 20/09/2017
- Michel BRONCHART, 78 ans, le 23/09/2017
- Jacques LAROUSSE, 73 ans, le 26/09/2017
- Michel BELLINEAU, 83 ans, le 28/09/2017
- Arlette CHABAS veuve RIGAUT, 82 ans, le 30/09/2017
- Micheline RIDEAU ép. TANGUY, 81 ans, le 07/10/2017
- Renée PARIS veuve GIRAUD, 89 ans, le 12/10/2017
- Michaël COURTIN, 41 ans, le 08/10/2017
- Simonne QUANTIN veuve JAUD, 97 ans, le 21/10/2017
- Claudette VERDIN, 77 ans, le 17/11/2017
- Jean-Pierre DEVERS, 83 ans, le 11/12/2017
- Eliane SIMOUNET veuve GUILHOT-GAUDEFFROY, 92 ans, le 04/12/2017
- Henriette RIVIERE veuve ROULIN, 86 ans, le 27/12/2017

MARIAGES Félicitations à ...

- PAILLOUX Dany et BRICOU Josselyne, le 14/01/2017
- BLANCHARD Patrick et CANCHY Claire, le 17/03/2017
- BILLOT Pascal et AUBIER Cindy, le 13/05/2017
- RAVET Ludovic et MENARD Vanessa, le 17/06/2017
- RIVALLEAU Pauline et ALVAREZ Xavier, le 19/08/2017
- CARTRON Ronald et KIRSCH Line, le 16/09/2017

- SCHWERTLE Lucas et CLEMENCEAU Clarisse, le 07/10/2017
- JAUD Olivier et CHAGNOLEAU Gabrielle, le 21/10/2017
- HAMADI Thomas et DUBOILLE Murielle, le 18/11/2017
- LAGOUTTE Tony et KUDO Sanae, le 18/11/2017
- LEQUENNE Gilbert et PICARD Jean-Jacques, le 25/11/2017
- BOURSIER Vincent et BENTEJAC Nadia, le 06/01/2018

NAISSANCES Bienvenue à ...

- PISON Capucine le 24/12/2016 à ROCHEFORT
- LABORDE Ethan, le 02/01/2017 à ROCHEFORT
- FRANÇOIS Kellsy le 05/01/2017 à ROCHEFORT
- GARNIER Gabriel le 26/01/2017 à ROCHEFORT
- CHOTARD Klara le 30/01/2017 à ROCHEFORT
- MOUSSET Marius le 15/02/2017 à ROCHEFORT
- PAVON Massèlya le 22/04/2017 à SAINTES
- RAVET Raphaël le 24/04/2017 à SAINTES
- PIRAÔ Basile le 04/05/2017 à SAINTES

- GALLAIS PELLETIER Antoine le 14/05/2017 à ROCHEFORT
- PERLADE Maloan le 21/05/2017 à ROCHEFORT
- BOULANGER Arthur le 12/06/2017 à ROCHEFORT
- CHANTEAU Léo le 16/06/2017 à ROCHEFORT
- CHAPRON ROBERT Noah le 10/08/2017 à SAINTES
- JAUD Lina-Malory le 05/09/2017 à ROCHEFORT
- GOBIN FOUCRET Calypso le 07/09/2017 à ROCHEFORT
- CAILLAUD Zoé le 09/09/17 à ROCHEFORT
- JACQUAUD Liyah le 09/10/2017 à SAINTES

- BOUDET Lalie le 10/10/2017 à ROCHEFORT
- DÉFRÉTIÈRE Louise le 10/11/2017 à SAINTES
- CHATON Lola le 02/12/2017 à ROCHEFORT
- LIGOUT Noam le 30/12/2017 à ROCHEFORT
- DUCOUDERT Emjy le 06/01/2018 à ROCHEFORT
- DUMON Antonn le 09/01/2018 à ROCHEFORT
- DOUBLET Achille le 31/01/2018 à ROCHEFORT
- COUTERET Timéo le 07/02/2018 à ROCHEFORT
- GENRE Lenny le 11/02/2018 à ROCHEFORT

Humour

> Pour sourire et parfois réfléchir, voici quelques citations, par ordre alphabétique :

R comme :

RENARD (Jules) : "Toi et moi, cochon, ne serons estimés qu'après notre mort".

RIMES (fausses) : "Elle m'avait plu, je le confesse, Parce qu'elle avait de très belles... dents". (Fernandel).

S comme :

SENS (double) : "La preuve que le pape ne connaît rien à l'utilisation du préservatif, c'est qu'il l'a mis à l'index !" (André Santini, en 1991).

SOTTISE : " Pour moi, un contrat verbal ne vaut même pas le papier sur lequel il est rédigé !" (Samuel Goldwyn).

T comme :

TOILETTES : Petits coins discrets où doivent disparaître les "pets" foireux et les "lettres anonymes" nauséabondes. (Votre serveur).

TRADUCTION : "Alea jacta est = Ils sont bavards à la gare de l'Est !" (Pierre Desproges).

U comme :

UN (exemples) : amiante, apogée, astérisque, colchique, globule, haltère, ivoire, jade, obélisque, ovule, pétale, tentacule, termite... sont des noms masculins.

UNE (exemples) : acné, argile, écritoire, enzyme (gloutonne), épithète, nacre, ocre, scolopendre, spore, topaze, urticaire, vicomté... sont des noms féminins.

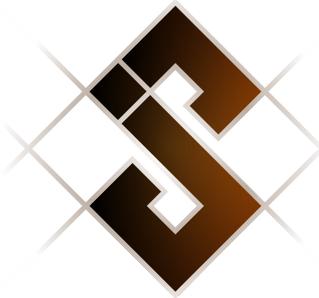
Flots coiffure Homme - Femme - Junior



7, Rue de la Sablière
17570 LES MATHES
05.46.02.03.88

22, Av. de la Presqu'île d'Arvert 17530 ARVERT

 05.46.36.40.59



Expertise - comptable
Audit | Conseils
Gestion administrative

Cabinet Julien SICRE

37, Avenue de l'Etrade. 17530 Arvert | Tel : 05.46.76.83.51
Mail : contact@cabinetjuliensicre.com

PRESQU'ÎLE AUTOMOBILE




RÉPARATEUR AGRÉÉ - AGENT COMMERCIAL
140 bis, av de l'Etrade - 17530 ARVERT
Régis Manguy Tél. 05 46 36 09 54 - Fax 05 46 36 55 46

Karamela Coiffure
Karine Pamela

9 Rue des Moulinades - 17530 Arvert
05.46.36.66.01

Lundi et Mercredi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 18h
Jeudi et Vendredi de 9h à 19h
Samedi de 8h à 18h



FB 17 Telecom Coriolis
Telecom

Votre magasin de téléphonie

Téléphone mobile - Box - Réparation
(particulier et professionnel)

25 bis av. de la Presqu'île d'Arvert - Du lundi au samedi de 9h à 19h - 05 46 76 63 35




RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR

Votre résidence retraite médicalisée à Arvert



UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS AÎNÉS

- Confort hôtelier et restauration gourmande confectionnée sur place et servie dans notre restaurant
- Une ambiance chaleureuse, avec des animations et activités thérapeutiques régulières
- Détente et relaxation au sein de l'espace espace Snoezelen (stimulation multisensorielle) et de la salle de balnéothérapie

DES ÉQUIPES ATTENTIONNÉES POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

- Courts et longs séjours
- Une unité de soins adaptés dédiée à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
- Un accueil de jour ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h

53 bis avenue de l'Etrade 17530 ARVERT
05 46 36 31 12 - beausejour@orpea.net



la vie continue avec nous